



**Avis de course
Circuit Osisko
25 & 26 janvier 2014
Hommes/Femmes**

<u>Épreuve</u>	GS - Hommes et Femmes
<u>Endroit</u>	Mont Ste Marie, Lac Ste Marie, Qc; Piste : Outaouais
<u>Dates et Horaires</u>	Samedi 25 janvier 2014 (GS) et dimanche 26 janvier 2014 (GS) Heure de départ : 9h15 Femmes, 10h15 Hommes
<u>Organisation</u>	Club de Ski Mont Ste Marie.
<u>Sanction</u>	Calendrier des courses SQA 2013-2014
<u>Admissibilité & Règlements</u>	<p>Les règlements de la F.I.S., d'Alpine Canada Alpin (ACA) et de Ski Québec Alpin (SQA) seront observés. Coureur de 16 ans et plus (U18) inscrit dans la base de données de SQA. Selon le règlement SQA, un coureur ayant une carte FIS doit avoir plus de 100 points FIS dans toutes les disciplines (chapitre 4. Page 4046).</p> <p>Selon le règlement ACA, un coureur ayant une carte FIS doit avoir plus de <u>100 points FIS dans toutes les disciplines.</u> Lorsque la liste FIS du 1er novembre de l'année en cours sera publiée, tous les athlètes qui auront plus de 100 points FIS pourront participer à ce circuit. (Si toutefois, les points FIS baissent durant la saison sous les 100 points FIS, les coureurs pourront continuer de participer à ce circuit pour la saison).</p> <p><u>Attention (Addenda – chapitre 4. Page 4048)</u> 10.8 Compte tenu des objectifs de ce circuit, les DSQ et les DNF de la première manche d'une course pourront participer à la deuxième manche, dans l'ordre déterminé par le logiciel de course. En raison de circonstances particulières, le jury pourra néanmoins surseoir à l'application de la présente.</p>
<u>Inscription</u>	<p><u>Directives</u> Inscription par courriel. Line Quenneville: quennel@sympatico.ca</p> <p>Frais d'inscription 48\$ (40\$ de frais de course + 3\$ de taxes et 5\$ pour le coordonnateur chapitre 4. Page 4047) par course incluant le billet de remontée mécanique. Le secrétariat de course sera ouvert le vendredi 24 janvier 2014 de 18h30 à 19h45 à la cafétéria du chalet de ski principal au Mont Ste Marie.</p>

*****Date limite d'inscription : le 22 janvier 2014*****



SKI QUÉBEC ALPIN

Nous acceptons argent comptant, les chèques de voyages ou d'équipe. Cependant, LES CHÈQUES PERSONNELS SERONT REFUSÉS. S.V.P. le paiement doit être fait par les entraîneurs au moment de l'inscription. Chèque payable à : Club de Ski Alpin Mont Ste Marie

*** Nous vous recommandons l'activation rapides des cartes canadiennes de vos athlètes dans la base de données de SQA, afin d'éviter des problèmes lors de l'inscription de vos athlètes aux courses du circuit.

Dossards

Un chèque de 100\$ par équipe devra être versé comme dépôt. Cette somme sera remboursable au retour de tous les dossards de l'équipe. Aucun remboursement aux équipes des gagnants qui ne se présentent pas à la remise de médailles (politique de ACA).

Entraînement

L'aire d'entraînement sera déterminée à la réunion des entraîneurs.

Réclamations et protêts

Toute réclamation et protêt doivent être faits par écrit en conformité avec le règlement FIS et accompagnés d'un dépôt en argent de 100\$ CAD (RIS 644.4).

Réunion des Chefs d'équipes

Réunion et tirage au sort le vendredi 24 janvier 2014 à 20h00 HNE à la cafétéria du chalet principal au Mont Ste Marie. Représentation et droit de parole d'une seule personne par montagne. Le tirage au sort des places de départ sera fait électroniquement. Il y aura un tirage au sort différent pour chaque journée de course.

Tableau d'affichage

Au bas de la piste Outaouais

Remise de prix

Au chalet principal, 40 minutes après la fin de la course, dimanche 26 janvier 2014.

Hébergement

Responsabilité des coureurs et entraîneurs
Suggestion : Station de ski Mont Ste Marie, 819-467-5200
The Beggar's Bench, 819-467-2735

Information

Mark Somers: msomers@envireau.ca Cell: 819-360-8722

Comité de course

Directeur d'épreuve : Mark Somers
Délégué technique : à venir
Secrétaire de course : Line Quenneville
Chef de piste : Claude Bouffard

Responsabilité

La station de ski Mont Ste Marie, les organisateurs de la course ainsi que les directeurs du Club de ski Alpin Mont Ste Marie se dégagent de toutes responsabilités en rapport avec ces compétitions. Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation aux épreuves à tout compétiteur qu'il juge inapte dans les circonstances.

